



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 1^{er} juin 2020 à 20h00. Conformément à l'arrêté ministériel du 26 avril 2020, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence.

Sont absents :

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,
M. le conseiller Sylvain Lafrenaye.

Sont présents :

Madame le maire substitut, Annick Corbeil

Madame la conseillère :

Messieurs les conseillers:

Francis Grégoire, Maxim Bousquet, Anolise Brault, Marco Beaudry, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente par visioconférence, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

2020-06-133

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant, Madame Annick Corbeil, vérifie le quorum et ouvre la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 et jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux décrétant que « toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres »;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence tout en respectant les exigences de l'arrêté ministériel 2020-029 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent d'y participer par visioconférence ;

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent que la présente soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

4. Adoption des comptes à payer

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Administration

7.1 Adoption - Règlement numéro 447-6-2020 modifiant le règlement numéro 447-2011 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité

7.2 Informatique – Achat d'une nouvelle imprimante réseau

7.3 Dossier – Personnes endettées envers la municipalité pour non-paiement de taxes municipales et nomination d'un représentant

7.4 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2020 – Ajout d'une séance ordinaire

7.5 Association des directeurs municipaux du Québec – Formation « La grande Webdiffusion gestion municipale » - Inscription

8. Sécurité publique

8.1 Sécurité civile – Entente d'entraide mutuelle – La Présentation

9. Transport

9.1 Avis de motion - Règlement numéro 527-2020 concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemin

9.2 Voirie - Programme d'aide à la voirie locale PAARRM – PPA-CE – Dépôt d'une demande

9.3 Voirie – Achat de pneus et d'une boîte à radiateur pour le camion Kenworth

9.4 Voirie – Achat de pneus pour le tracteur Kubota

9.5 Coptel – Demande d'autorisation pour enfouissement de câbles – Rang Sainte-Rose

10. Hygiène du milieu

10.1 Adoption – Règlement numéro 526-2020 relatif aux animaux

10.2 Régie d'aqueduc Richelieu Centre – Demande de branchement – 819 rue Cusson

11. Aménagement et urbanisme

11.1 Adoption – Second projet de Règlement numéro 434-29-2020 Amendant le règlement no. 434-2006 intitulé Règlement de zonage, afin d'ajouter des dispositions relatives à la garde de poules dans le périmètre d'urbanisation.

11.2 Dérogations mineures en contexte d'urgence sanitaire – Procédure

11.3 Lot numéro 2 708 262 – 1187 rang Sainte-Rose - Mme Véronique Richard-Savard et M. Philippe Boulanger - Demande de dérogation mineure – Avis public

11.4 Lot numéro 6 362 587 – 819 rue Cusson - Mme Édith Beaudoin - Demande de dérogation mineure – Avis public

11.5 Service d'inspection municipale – Mandat



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

- 11.6 Service d'inspection municipale - Nomination des personnes désignées
- 12. Loisirs, culture, famille et aînés**
 - 12.1 Loisirs – Ensemencement du Terrain de soccer
 - 12.2 Parc Elphège Filiatrault – Installation d'une toilette chimique
- 13. Autres sujets**
- 14. Rapport des élus - Information**
- 15. Période de questions**
- 16. Clôture de la séance**

2020-06-134

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER les points suivants :

- 10.1 Adoption – Règlement numéro 526-2020 relatif aux animaux
- 12.1 Loisirs – Ensemencement du Terrain de soccer

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-06-135

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 MAI 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-06-136

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

Appels des pompiers:

20-05-2020	1393, rue Graveline	Feu non-conforme	Saint-Jude
21-05-2020	1150, Salvail Sud	Feu non-conforme	Saint-Jude
23-05-2020	2015, Laframboise	Entraide feu d'un bloc appartement	Saint-Hyacinthe

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes ayant envoyé une question par courriel.

6. CORRESPONDANCE

- 7 mai 2020: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTION ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 22 avril 2020.
- 11 mai 2020: MAISON DE LA FAMILLE MASKOUTAINE - Renouvellement du projet Bouger avec mon enfant pour l'année 2020-2021.
- 27 mai 2020: MRC DES MASKOUTAINS - Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC des Maskoutains du 13 mai 2020.
- 27 mai 2020: MRC DES MASKOUTAINS - Communiqué Interdiction de faire des feux à ciels ouvert.
- 27 mai 2020: MRC DES MASKOUTAINS - Statistique de déplacements du transport adapté.
- 28 mai 2020: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2020.
- 28 mai 2020: FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-JUDE - Remerciement pour l'aide financière.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. ADMINISTRATION

2020-06-137

7.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 447-6-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2011 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'il est opportun de décréter les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens ou services rendus par la municipalité;

ATTENDU les dispositions régissant la Municipalité de Saint-Jude, notamment à l'article 962.1 du *Code municipal* et aux articles 244.1 et suivants de *la Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la session ordinaire tenue le 4 mai 2020;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du 4 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyé par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

ARTICLE 1. **MODIFICATIONS**

À l'article 1.
À la section 1.5 **Tarif pour la vente d'objets:**

B. Drapeaux Carillon : Modifier les coûts comme suit :

Vente au comptoir :	16.50\$
Par la poste :	Selon le tarif établi par Postes Canada pour l'envoi d'un colis

ARTICLE 2. **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-06-138

7.2 **INFORMATIQUE – ACHAT D'UNE NOUVELLE IMPRIMANTE RÉSEAU**

CONSIDÉRANT QUE l'imprimante réseau doit être remplacée en raison des nombreux problèmes techniques qui surviennent;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation sommaire des coûts de réparation indique qu'il n'est pas avantageux pour la Municipalité de procéder à la réparation de l'imprimante qui avait été acquise en 2012;

CONSIDÉRANT les propositions reçues de la part d'EMI Services informatiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager les entreprises locales;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyé par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale de procéder à l'achat auprès de EMI Services informatiques d'une imprimante tout en un de marque HP Laserjet M528DN avec bac de feuilles supplémentaire, pour un montant de 1 961,15\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-06-139

7.3 **DOSSIER – PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale produit la liste des personnes endettées envers la municipalité pour le non paiement des taxes municipales.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Après étude,

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport des arrérages tel que présenté;

D'AUTORISER la directrice générale à entreprendre les procédures nécessaires auprès de la MRC des Maskoutains afin de faire vendre les immeubles apparaissant à la liste déposée.

DE NOMMER monsieur le maire Yves de Bellefeuille ou, en son absence, madame la conseillère Annick Corbeil pour représenter la municipalité lors de la vente des immeubles pour non paiement de taxes qui se tiendra le 17 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-06-140

7.4 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020 – AJOUT D'UNE SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2019-12-327, les membres du conseil ont établi le calendrier des séances pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle cause certains délais quant à la réalisation de certains projets ou prises de décisions vu les restrictions occasionnées par l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec précise qu'un conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

DE MODIFIER le calendrier des séances pour l'année 2020 en ajoutant une séance ordinaire le 6 juillet 2020 ;

QU'un avis public annonçant la présente modification soit publié par la directrice générale conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-06-141

7.5 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – FORMATION « LA GRANDE WEBDIFFUSION GESTION MUNICIPALE » - INSCRIPTION

CONSIDÉRANT l'annulation du congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre la possibilité aux congressistes de suivre la formation



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

initialement prévue via des webinaires ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale aux formations et d'utiliser les fonds initialement prévus pour le congrès en paiement de ces formations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-06-142

8.1 SÉCURITÉ CIVILE – ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE – LA PRÉSENTATION

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 9 novembre 2019, les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre sont en vigueur sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Jude et de La Présentation souhaitent convenir entre elles d'une entente leur permettant de faire appel, au besoin, au personnel de l'autre municipalité pour pallier aux obligations qu'elles doivent rencontrer;

CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

DE RATIFIER les termes de l'entente d'entraide mutuelle relative à la sécurité civile entre la municipalité de Saint-Jude et la Municipalité de La Présentation jointe en annexe A.

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ou en son absence la maire suppléante, madame Annick Corbeil et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Carvalho ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, madame Dominique Plouffe, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. TRANSPORT

9.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 527-2020 CONCERNANT LA FERMETURE ET L'ENTRETIEN DES FOSSÉS DE CHEMIN



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Avis de motion est donné par Mme la conseillère Anolise Brault, qu'à une séance ultérieure, un règlement visant à abroger les règlements refondus numéros 496-1-2015 et 496-2013 de la Municipalité de Saint-Jude concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemins. L'adoption de ce nouveau règlement a pour objet de venir préciser le champ d'application de l'article relatif aux bandes de protection qui s'applique à tous les immeubles situés sur le territoire de la municipalité. Une modification est également apportée aux montants des infractions.

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

2020-06-143

9.2 VOIRIE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE PAARRM – PPA-CE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le dépôt du projet du prolongement de la rue Cusson et des services au Programme d'aide à la voirie locale – volet PPA-CE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-06-144

9.3 VOIRIE – ACHAT DE PNEUS ET D'UNE BOÎTE À RADIATEUR POUR LE CAMION KENWORTH

CONSIDÉRANT QUE l'achat de huit (8) pneus sont nécessaires pour le camion 10 roues Kenworth;

CONSIDÉRANT QUE pour corriger une problématique de chauffage, la boîte de radiateur doit être changée;

CONSIDÉRANT les prix soumis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat de huit (8) pneus auprès de la compagnie Garage Gaston Chartier et fils pour un montant de 3 056.00\$, taxes en sus.

D'AUTORISER l'achat d'une boîte pour le radiateur avec les composantes requises auprès de Kenworth Maska pour un montant de 1 073.13\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-06-145

9.4 VOIRIE – ACHAT DE PNEUS POUR LE TRACTEUR KUBOTA

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat de deux (2) pneus pour le tracteur Kubota auprès de la compagnie



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Garage Gaston Chartier et fils pour un montant de 1003,53\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-06-146

9.5 COOPEL – DEMANDE D'AUTORISATION POUR ENFOUISSEMENT DE CÂBLES – RANG SAINTE-ROSE

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie Cooptel à l'effet de pouvoir enfouir les infrastructures de fibre optique dans le rang Sainte-Rose ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour les citoyens et citoyennes d'avoir accès à un service internet pouvant répondre aux divers besoins ;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement de fibre optique dans les infrastructures municipales nécessitent de prendre en considération les travaux qui auront lieu à court et moyen terme ;

CONSIDÉRANT QUE des infrastructures existantes telles que la conduite d'aqueduc et les lignes de service de Télébec sont déjà présentes ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc Richelieu Centre a manifesté son désaccord à l'effet d'enfouir la fibre optique selon ce qui est présenté aux plans pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

DE REFUSER les plans pour les travaux d'enfouissement de la fibre optique dans le rang Sainte-Rose ;

QUE Cooptel et ses représentants, entreprennent les démarches nécessaires afin que la fibre soit installée de façon aérienne sur les poteaux déjà existants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 526-2020 RELATIF AUX ANIMAUX

Reporté.

2020-06-147

10.2 RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – DEMANDE DE BRANCHEMENT – 819 RUE CUSSON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de la portion de la rue Cusson qui n'est présentement pas développée;

CONSIDÉRANT QU'un lotissement a fait en sorte que deux terrains ont été créés;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains doivent être desservis par le réseau d'aqueduc public opéré par la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre de procéder à l'installation d'une nouvelle entrée d'eau pour la propriété située sur le lot portant l'adresse civique numéro 819;

DE S'ENGAGER à défrayer la portion du branchement comprise entre la conduite et l'entrée de service.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 41300 521 « Frais d'entrée d'eau. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2020-06-148

11.1 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-29-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GARDE DE POULES DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite autoriser la garde de poules en milieu urbain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tiendra une consultation écrite afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des dispositions du présent règlement sont soumises à l'approbation par les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro 434-29-2020 modifiant le règlement no. 434-2006 intitulé règlement de zonage, afin d'ajouter des dispositions relatives à la garde de poules dans le périmètre d'urbanisation »



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-06-149

11.2 DÉROGATIONS MINEURES EN CONTEXTE D'URGENCE SANITAIRE – PROCÉDURE

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée) ;

CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);

QU'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité expliquant



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;

QUE les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 940 rue du Centre, à l'attention de Mme Nancy Carvalho ou par courriel, munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

QU'une fois le délai pour soumettre les commentaires expirés et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-06-150

11.3 LOT NUMÉRO 2 708 262 – 1187 RANG SAINTE-ROSE - MME VÉRONIQUE RICHARD-SAVARD ET M. PHILIPPE BOULANGER - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par Mme Véronique Richard-Savard et M. Philippe Boulanger, à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 708 262 situé au 1187 Rang Sainte-Rose, soit :

- de permettre l'implantation d'un garage à 1,5 mètre de la ligne latérale de propriété alors que le règlement 434-2006 et ses amendements stipule qu'un bâtiment accessoire doit être implanté à une distance de 2 mètres de tout ligne latérale de propriété minimalement.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

DE PUBLIER un avis dans le journal municipal *Le Rochvillois*, édition du 15 juin 2020 et d'afficher aux deux endroits habituels afin d'inviter les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure ;

QUE le conseil statue sur la demande lors de la séance du 6 juillet prochain et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-06-151

11.4 LOT NUMÉRO 6 362 587 – 819 RUE CUSSON - MME ÉDITH BEAUDOIN - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par Mme Édith Beaudoin, à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 6 362 587 situé au 819 rue Cusson, soit :

- de permettre que la future construction de la maison ait une façade vers l'arrière alors que le règlement 434-2006 et ses amendements stipule qu'un bâtiment doit avoir une façade sur la devanture du terrain et de la voie de circulation.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE PUBLIER un avis dans le journal municipal *Le Rochvillois*, édition du 15 juin 2020 et d'afficher aux deux endroits habituels afin d'inviter les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure ;

QUE le conseil statue sur la demande lors de la séance du 6 juillet prochain et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-06-152

11.5 SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude souhaite mettre fin à l'entente tripartite relativement au partage d'une ressource en urbanisme avec la municipalité de Saint-Louis et la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale à l'effet de solliciter les services d'une firme offrant le service d'inspection municipale;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle permet à la municipalité de négocier des services professionnels jusqu'à un seuil de 50 000\$ sans avoir à procéder à un appel d'offres sur invitations;

CONSIDÉRANT la proposition envoyée par la firme Infra-Planification Urbaine;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la proposition d'offre de prestations de services en inspection municipale de la firme Infra-Planification urbaine selon les termes de l'option 1 stipulés à l'offre de services du 28 mai 2020, soit un budget mensuel de 2 996,00\$ pour une Prestation de 2 jours par semaine renouvelable aux 6 mois au taux horaire de 53,50\$, frais de déplacement en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-06-153

11.6 SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE - NOMINATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude mandate la firme Infra-Planification urbaine pour le service d'inspection municipale;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

IL EST RÉSOLU:

QUE le personnel de la firme Infra-Planification urbaine soit désigné pour agir à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, soit désigné à occuper, pour et au nom de la municipalité de Saint-Jude, les fonctions suivantes :

- fonctionnaire désigné pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales
- personne désignée en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et en référence à la clause 5 de l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains
- fonctionnaire désigné adjoint pour l'application du *Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS

12.1 LOISIRS – ENSEMENCEMENT DU TERRAIN DE SOCCER

Point reporté

2020-06-154

12.2 PARC ELPHÈGE FILIATRAULT – INSTALLATION D'UNE TOILETTE CHIMIQUE

CONSIDÉRANT QUE le parc Elphège-Filiatroult est fortement utilisé pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes familles et cyclistes utilisent également les installations;

CONSIDÉRANT QUE les toilettes ne sont pas accessibles près de ces installations;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

D'INSTALLER une (1) toilette chimique au parc Elphège-Filiatroult;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la location d'une (1) toilette chimique auprès de la compagnie Les cabinets Maska pour une période d'environ cinq (5) mois. Le coût total pour cinq (5) mois est de 844.00\$, taxes en sus, incluant l'installation et la désinstallation de la toilette, ainsi qu'un distributeur de mousse antiseptique.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 « Entretien et réparation - Parc ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. AUTRES SUJETS

Aucun point

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

14. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

2020-06-155

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Annick Corbeil, maire suppléant de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Annick Corbeil, maire suppléant

Nancy Carvalho, directrice générale